

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

PARC NATIONAL DE CONKOUATI-DOULI





SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU PARC	04
VISION DU PARC	09
PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023	10
● GESTION & GOUVERNANCE	12
● INFRASTRUCTURES & LOGISTIQUE	16
● PROTECTION & SÉCURISATION	18
● CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	22
● DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	24
● MÉCANISMES DE FINANCEMENT	28
BILAN FINANCIER 2023	30



Aire protégée de Catégorie II de l'IUCN



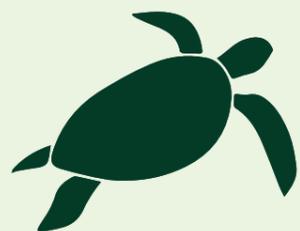
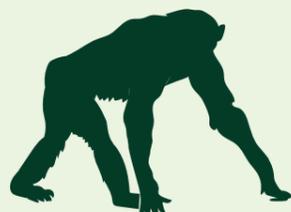
Site Ramsar (zone humide d'importance internationale)



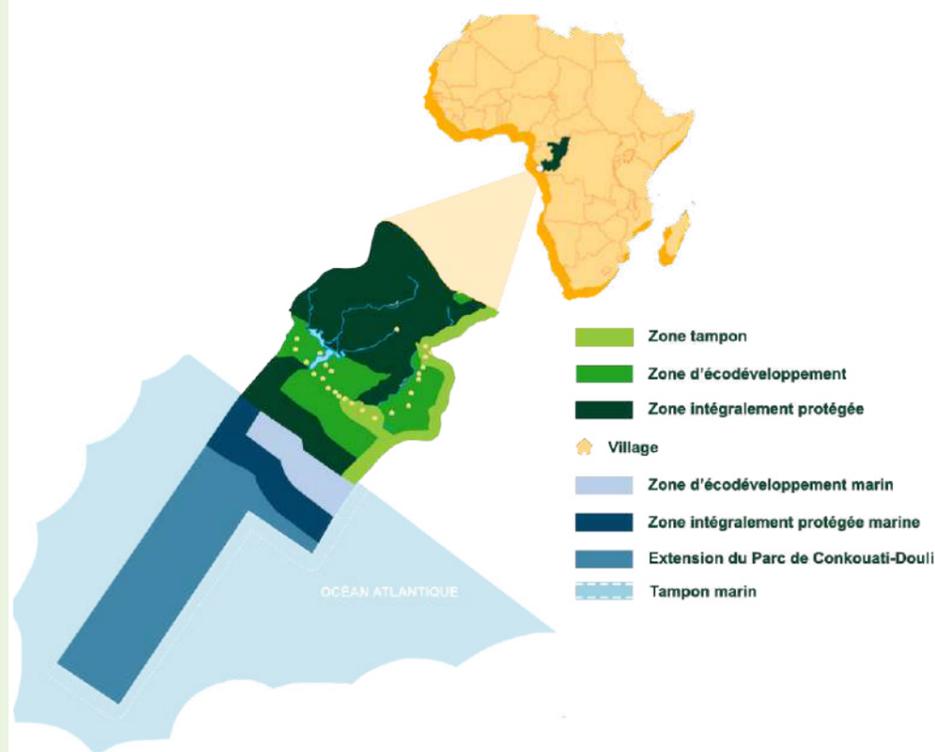
Inscrit sur la liste indicative du Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Superficie

Total 795 550
368 050 ha terrestre
427 500 ha marin



PRÉSENTATION DU PARC



ECOSYSTÈMES (BIOMES)

- Golfe de Guinée (écosystème marin)
- Mosaïque forêt-savane congolaise de l'Ouest
- Forêts côtières atlantiques équatoriales

ESPÈCES FAUNIQUES CLÉS EN DANGER

EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

Gorille des plaines de l'ouest, Tortue imbriquée, Dauphin à bosse de l'Atlantique + 10 espèces marines (requins, raies).

EN DANGER

Cercocèbe à collier blanc, Chimpanzé d'Afrique centrale, Pangolin commun, Pangolin géant, 2 espèces d'oiseaux, 3 poissons.

VULNÉRABLE

Tortue luth, Tortue olivâtre, Lamantin, Hippopotame, Mandrill, Pangolin tétradactyle, Panthère + 3 espèces de poisson.

HISTORIQUE DU PARC NATIONAL DE CONKOUATI-DOULI

1980

CRÉATION DE LA RÉSERVE DE FAUNE DE CONKOUATI 300,000 HECTARES.

1999

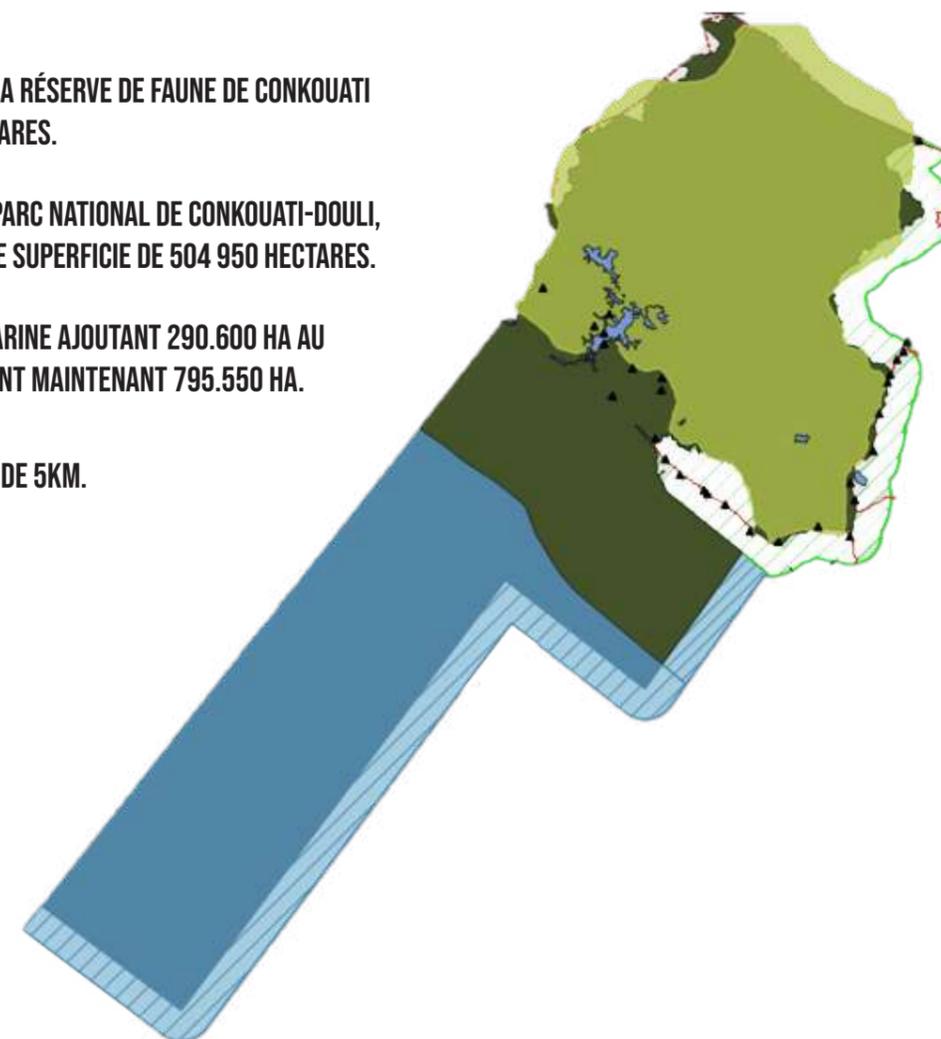
CRÉATION DU PARC NATIONAL DE CONKOUATI-DOULI, COUVRANT UNE SUPERFICIE DE 504 950 HECTARES.

2023

EXTENSION MARINE AJOUTANT 290.600 HA AU PARC, COUVRANT MAINTENANT 795.550 HA.

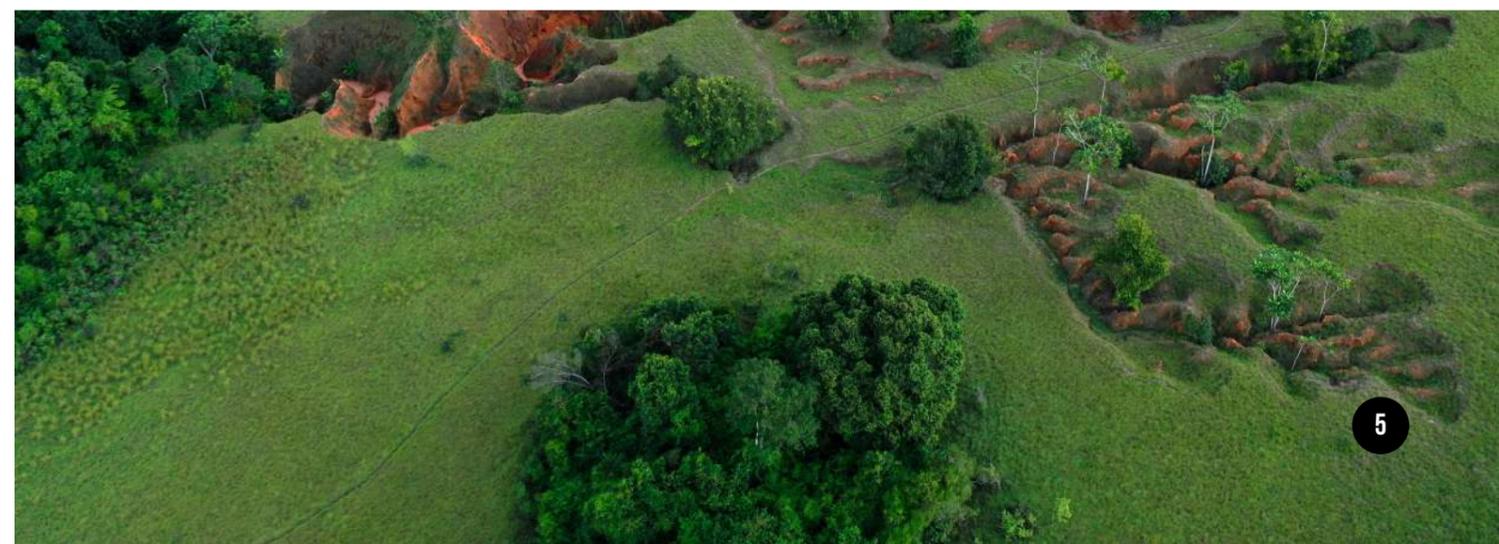


ZONE TAMPON DE 5KM.



NOÉ AU CONGO

Suite à la fin de la collaboration entre WCS et le gouvernement congolais en 2018, ce dernier a lancé un appel d'offres en 2019 pour rechercher un nouveau partenaire pour prendre la gestion du Parc National de Conkouati-Douli avec pour objectif de diversifier les partenaires. Suite à une procédure de sélection, Noé a été choisi en 2020 pour assumer la gestion du parc, ce qui a conduit à la signature d'un Accord de partenariat pour 20 ans en avril 2021.

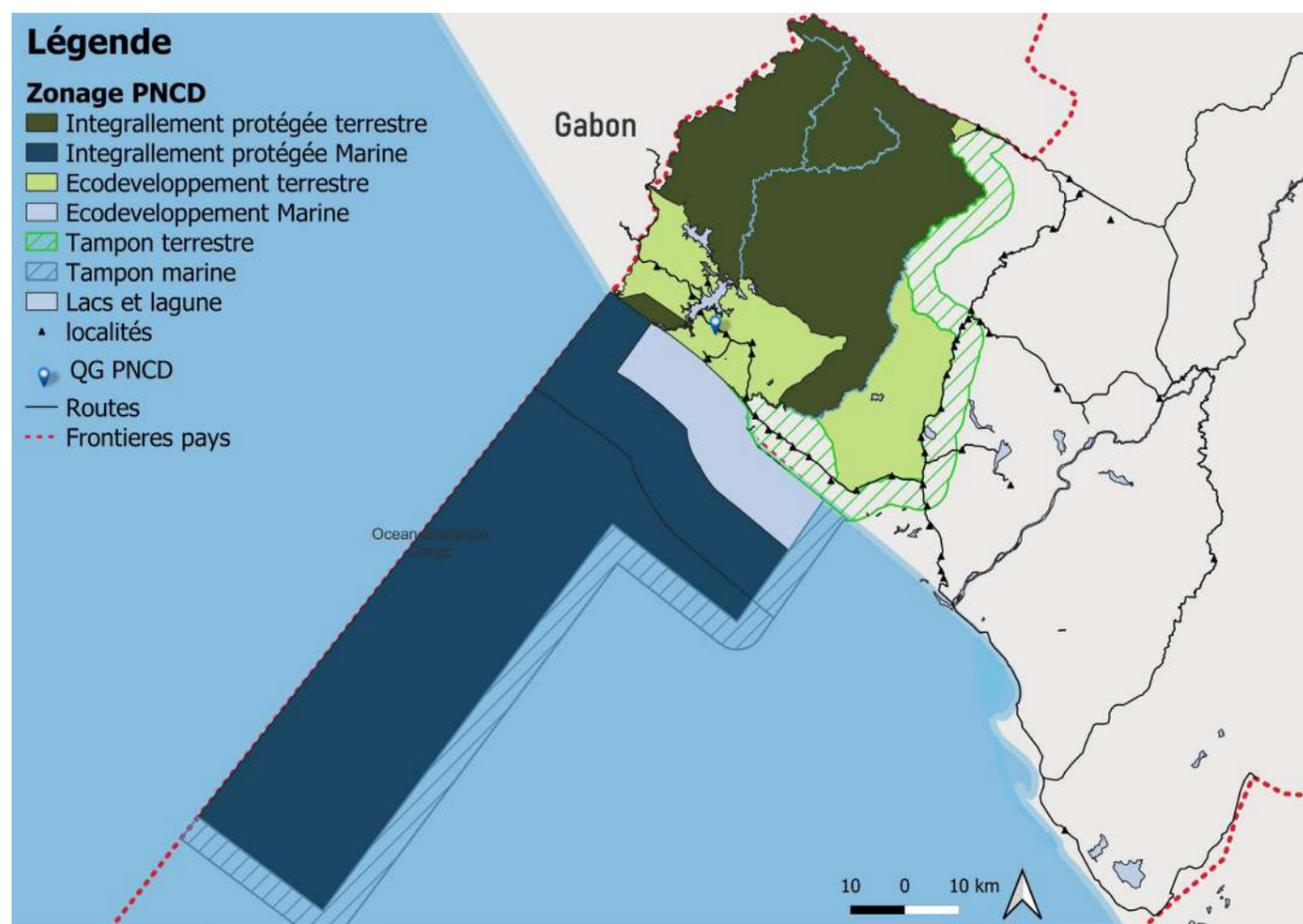


AMÉNAGEMENT (ZONAGE)

Le décret de création du parc (Décret N°99-136 bis du 14 août 1999) fait état d'une zone d'écodéveloppement et une zone tampon large de cinq kilomètres autour du parc (frontière avec le Gabon exclue).

Le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) élaboré par l'UICN et adopté en 1999 définit les zones d'écodéveloppement comme des zones de réalisation des droits d'usage délimitées autour des villages (Ntié-Tié & Nzambi (22.900 ha) ; Tandou-Ngoma, Ngoumbi, Mvandji, Sialivakou, Mpella, Loussala (32.600 ha) ; Cotovindou (9.600 ha) ; Lacs et lagune (4.000 ha)).

En 2015 WCS propose une simplification du zonage entre les zones Intégralement protégées et les zones d'écodéveloppement mais sans qu'un nouveau PAG soit adopté. Le Conseil d'Administration du parc a néanmoins autorisé d'utiliser ce zonage en attendant un nouveau plan d'aménagement (carte ci-dessous).



LA VISION POUR LE PARC

La vision pour les 20 ans à venir (durée du mandat de gestion par Noé) est que le parc national de Conkouati-Douli devienne un refuge intact et protégé pour la biodiversité emblématique de l'Afrique centrale au profit des communautés locales et populations autochtones et de l'atténuation du changement climatique mondial.

Dans les cinq prochaines années, Noé a pour objectif de renforcer (recruter, former et équiper) les équipes de protection marine et terrestre, de mettre en place une équipe de suivi écologique et de recherche et ainsi d'étendre les infrastructures essentielles du parc en vue d'accueillir ce nouveau personnel. Le parc peut ainsi assurer un état des lieux écologique terrestre et marin, renforcer la protection contre notamment l'exploitation minière et la pêche industrielle illégales, intégrer les populations dans la gestion du parc, et améliorer l'accès aux besoins de subsistance ainsi qu'aux services sociaux de base. De plus, des processus de génération de revenus devraient contribuer aux mécanismes de financement du parc via un programme de crédits carbone et le développement du tourisme.

Pour y parvenir, les opérations peuvent être divisées en :

6 PILIERS

- 1 GESTION & GOUVERNANCE**
Partenariats, RH, finances, communication.
- 2 INFRASTRUCTURE & LOGISTIQUE**
Investissement & fonctionnement.
- 3 PROTECTION & SÉCURISATION**
Lutte anti braconnage et surveillance.
- 4 CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**
Suivi écologique, recherche, action par espèce.
- 5 DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**
Implication dans gestion, conditions de vie.
- 6 MÉCANISMES DE FINANCEMENT**
Génération de revenus & levées de fonds.

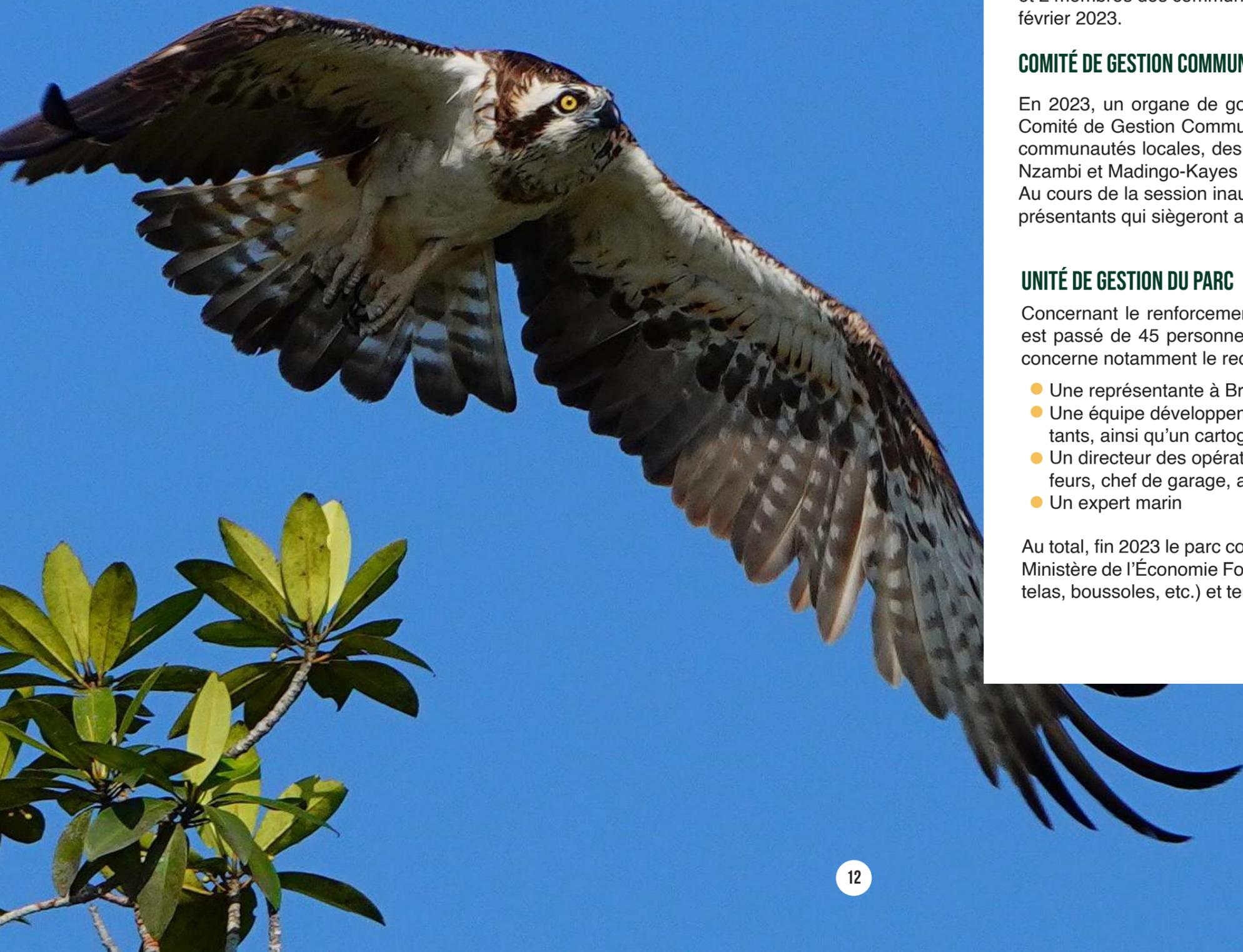
Ce rapport d'activités résume les réalisations du parc national de Conkouati-Douli en 2023 avec notamment un budget doublé par rapport à celui de l'année 2022 ce qui a généré une augmentation des activités.





PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023

GESTION & GOUVERNANCE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

A titre de rappel, après quatre années d'absence de partenaire technique, Noé et le gouvernement du Congo ont mis en place un nouvel organe de gouvernance, le Conseil d'Administration, ainsi qu'une unité de gestion en 2021. Ce Conseil d'Administration (CA) est constitué de 8 membres, 4 désignés par Noé, 2 désignés par le gouvernement congolais et 2 membres des communautés locales. Le CA se tient une fois par an, le dernier étant en février 2023.

COMITÉ DE GESTION COMMUNAUTAIRE (CGC)

En 2023, un organe de gouvernance communautaire a en plus été instauré, s'appelant Comité de Gestion Communautaire (CGC). Ce CGC est composé des représentants des communautés locales, des peuples autochtones, et des autorités locales des Districts de Nzambi et Madingo-Kayes (51 personnes).

Au cours de la session inaugurale, le règlement intérieur du CGC a été adopté et les 2 représentants qui siègeront au conseil d'administration du parc ont été élus.

UNITÉ DE GESTION DU PARC

Concernant le renforcement de l'Unité de Gestion du Parc (UGP), le personnel du parc est passé de 45 personnes au début de l'année à 69 personnes à la fin de 2023. Ceci concerne notamment le recrutement de :

- Une représentante à Brazzaville
- Une équipe développement communautaire : responsable du département, et 4 assistants, ainsi qu'un cartographe
- Un directeur des opérations et son équipe logistique (logisticien, magasinier, chauffeurs, chef de garage, agents d'entretien, gardiens, etc.)
- Un expert marin

Au total, fin 2023 le parc compte 64 staffs nationaux (dont 9 agents mis à disposition par le Ministère de l'Économie Forestière) et 5 expatriés. Les équipements de terrain (tentes, matelas, boussoles, etc.) et tenues ont été fournies aux 27 agents du département protection.

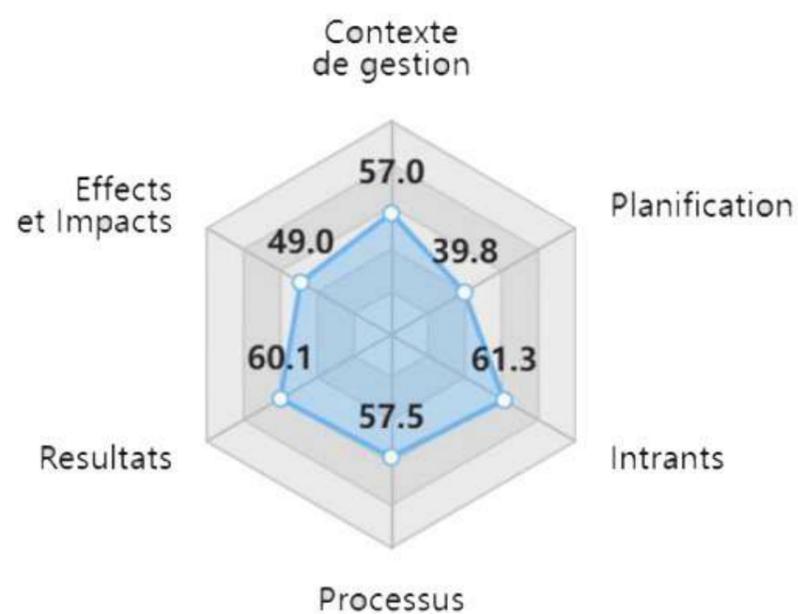
ACCORD DE SIÈGE

En ce qui concerne les outils de gestion et de gouvernance, après une longue période d'échange avec le Ministère des Affaires Étrangères fin 2023 un Accord de Siège a été signé entre Noé et ce Ministère le 12 janvier 2024 pour accorder certains avantages fiscaux et statutaires à l'ONG Noé au Congo, en relation avec son engagement pour le pays.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE GESTION

Afin d'évaluer l'efficacité de gestion du parc, une évaluation IMET (Integrated Management Effectiveness Tool) a eu lieu en mars 2023.

L'outil permet de définir des niveaux de référence, de faciliter la planification, d'analyser l'état de conservation et de concentrer les évaluations de l'efficacité de la gestion sur les objectifs de conservation. Le parc a obtenu un score de l'Index IMET de 54.13 (sur 100). Ceci en sachant que les parcs considérés soutenus par une bonne gestion sont autour de 70.



INFRASTRUCTURES & LOGISTIQUE

MISE EN PLACE DU DÉPARTEMENT OPÉRATIONS

L'année 2023 a permis de recruter un directeur du département opérations et son équipe. Le département compte aujourd'hui 22 personnes avec un directeur, 1 logisticien, 1 chef de garage, 1 magasinier, 4 chauffeurs de voitures, 2 conducteurs de bateau, 1 menuisier, 6 agents d'entretien et 5 gardiens.

LOGISTIQUE

Quant au matériel logistique, le parc s'est vu doter d'un bateau marin (9m avec moteur 2 x 150 CV) pour assurer la surveillance marine, un nouveau véhicule (pour avoir un total de 4) et 4 nouvelles motos (pour avoir 8 motos) pour les missions terrestres, ainsi qu'un nouveau hors-bord (85 CV) pour le bac de Noubi. La traversée de la rivière Noubi avec ce bac est le seul moyen d'accès au quartier général du parc.

INFRASTRUCTURES

En infrastructure, un contrat avec un entrepreneur a permis de construire :

- 1 salle d'opérations avec armurerie, équipée de matériel informatique et de communication servant à être en contact avec les équipes de terrain en permanence ;
- 1 bâtiment avec 4 studios pour le personnel technique ;
- 3 bâtiments avec chacun 5 chambres individuelles, accueillant le staff d'appui ;
- La réfection totale d'une case de passage (avec 5 chambres) ;
- La réhabilitation d'un bâtiment sanitaire pour le staff d'appui ;
- Le lancement de la construction d'un lodge touristique ;
- L'acquisition de 8 grandes tentes afin de créer des logements temporaires en cas de nécessité.

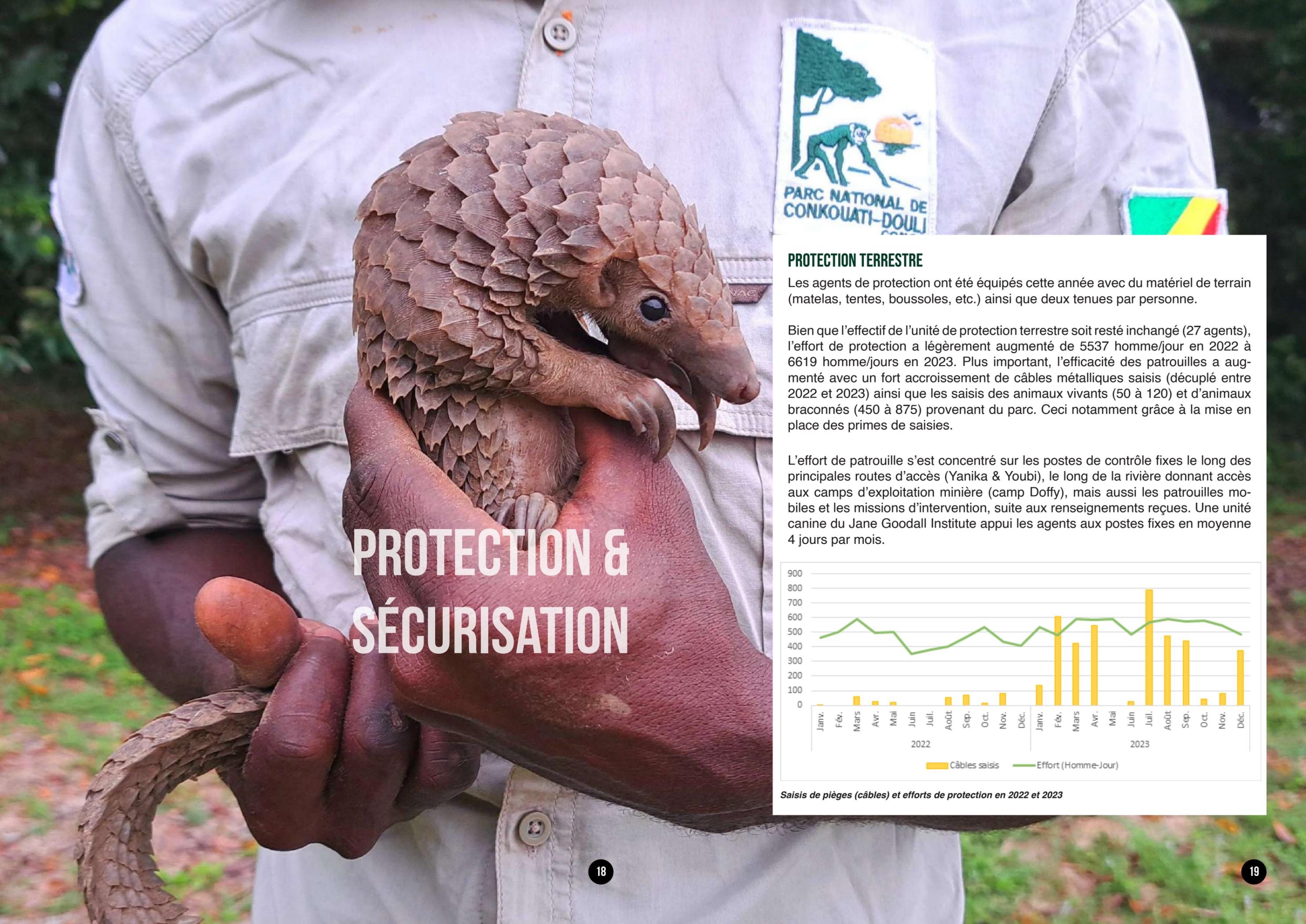
Ceci permet de loger en permanence au quartier général du parc à la fin de l'année 2023, 6 cadres, 15 travailleurs et 20 écogardes.

Jane Goodall Institute, l'un des partenaires du parc qui mène des activités de recherche et de réintroduction dans le parc a réhabilité un site pour le staff de protection. Ce site permet d'accueillir 4 agents pendant les missions de surveillance.



Salle des opérations (à gauche) et une des cases des travailleurs





PROTECTION & SÉCURISATION

PROTECTION TERRESTRE

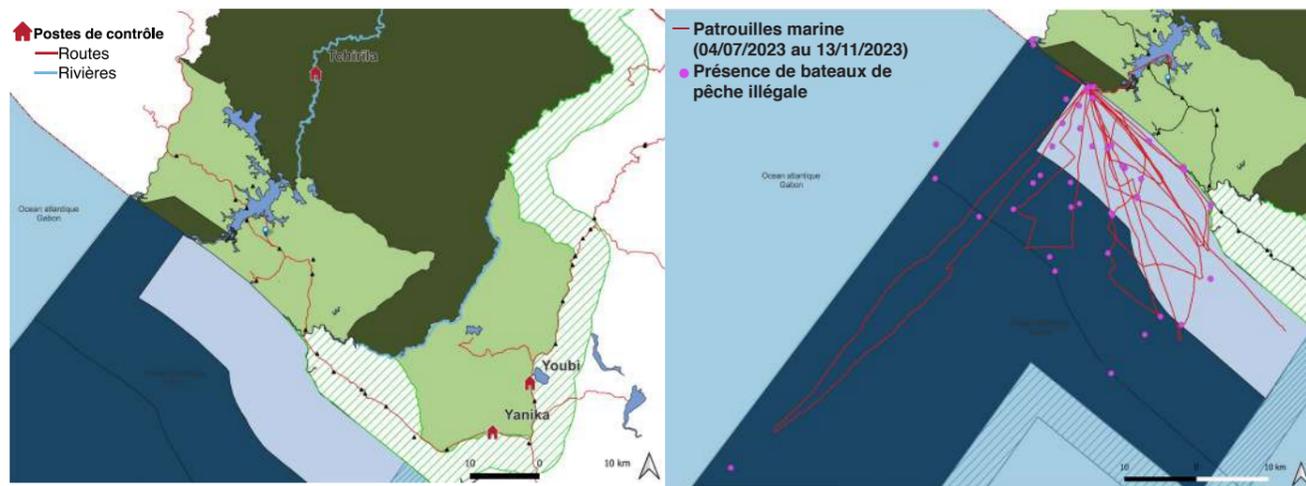
Les agents de protection ont été équipés cette année avec du matériel de terrain (matelas, tentes, boussoles, etc.) ainsi que deux tenues par personne.

Bien que l'effectif de l'unité de protection terrestre soit resté inchangé (27 agents), l'effort de protection a légèrement augmenté de 5537 homme/jour en 2022 à 6619 homme/jours en 2023. Plus important, l'efficacité des patrouilles a augmenté avec un fort accroissement de câbles métalliques saisis (décuplé entre 2022 et 2023) ainsi que les saisis des animaux vivants (50 à 120) et d'animaux braconnés (450 à 875) provenant du parc. Ceci notamment grâce à la mise en place des primes de saisis.

L'effort de patrouille s'est concentré sur les postes de contrôle fixes le long des principales routes d'accès (Yanika & Youbi), le long de la rivière donnant accès aux camps d'exploitation minière (camp Doffy), mais aussi les patrouilles mobiles et les missions d'intervention, suite aux renseignements reçues. Une unité canine du Jane Goodall Institute appui les agents aux postes fixes en moyenne 4 jours par mois.



Saisis de pièges (câbles) et efforts de protection en 2022 et 2023

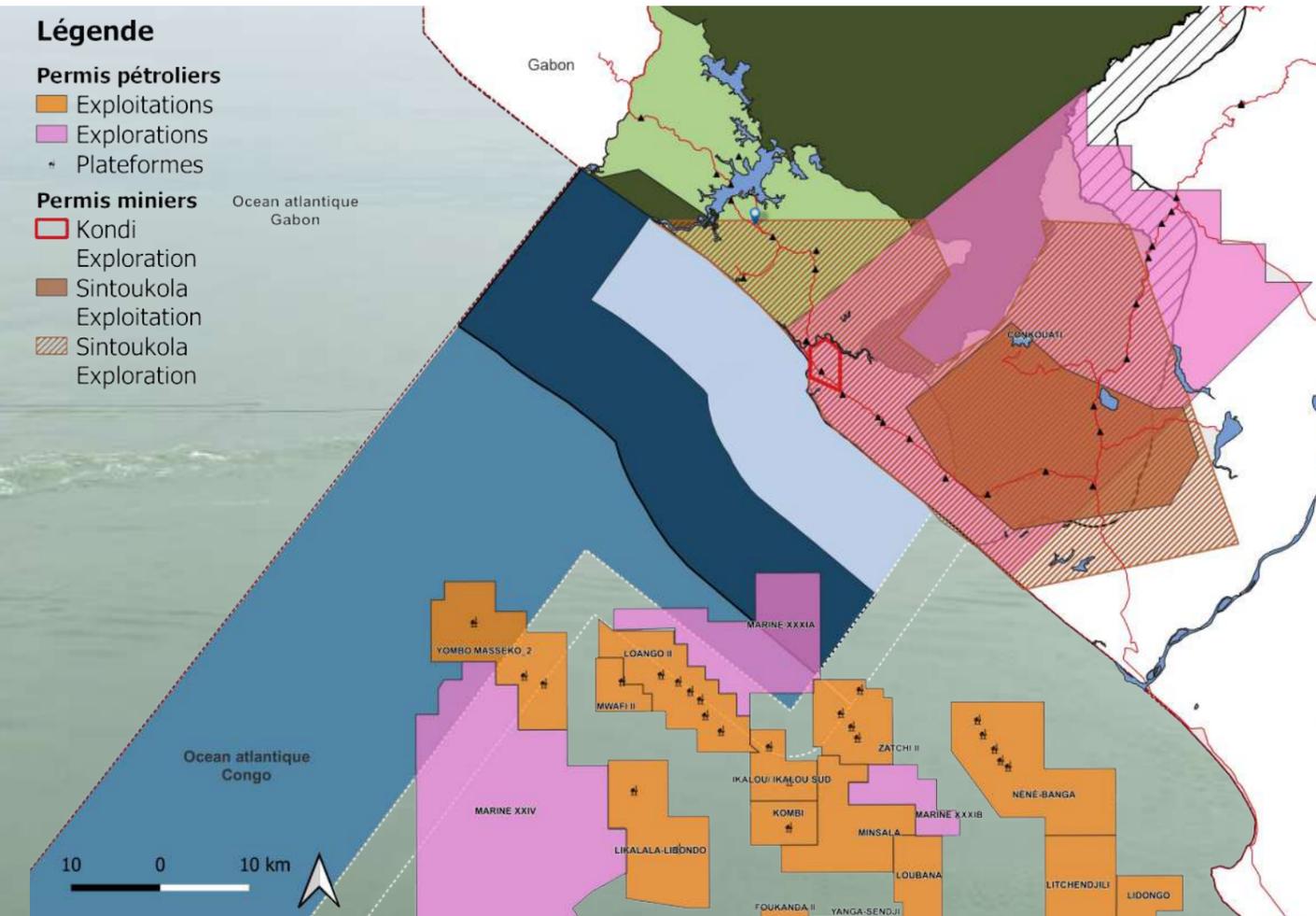


L'EXPLOITATION MINIÈRE

L'exploitation minière artisanale reste une menace majeure à l'intégrité du parc, avec un nombre estimé de 800 personnes dans la zone intégralement protégée.

Aucune intervention des forces de sécurité de l'état n'a eu lieu malgré les promesses du gouvernement. Le parc compte ainsi intensifier la pression sur ces mineurs, principalement étranger, en augmentant le personnel de protection de 27 à 70 en 2024. Fin 2023, les équipes du parc ont pu interpellé 16 personnes provenant du pays voisin (République Démocratique du Congo), ainsi que des militaires impliqués dans l'exploitation minière dans le parc.

En dehors de l'exploitation minière artisanale, plusieurs permis d'exploration miniers industriels (or et pétrolier) ont été attribués dans le parc et sa zone tampon. Des correspondances ont été envoyées à ce sujet au gouvernement congolais afin d'assurer que cette exploration et exploitation ne se fassent pas à l'intérieur du parc.



SURVEILLANCE MARINE

Grâce à l'arrivée d'un navire pour la surveillance maritime et un expert marin en juillet, 29 missions en mer ont pu être organisées, totalisant 79 heures de patrouilles et 1875 km parcourus entre juillet et décembre 2023. Pendant ces missions, 53 bateaux ont été observés dont 43 pirogues motorisés en bois venant de Pointe Noire, 2 bateaux semi-industriel chinois en fer avec des filets maillant mécaniques (axé sur la pêche aux requins) et 5 chalutiers industriels chinois, tous présents illégalement dans le parc. Aussi 3 bateaux de pêche locaux ont été observés qui sont eux, autorisés à pêcher dans la zone. Sur les 50 bateaux illégaux, 43 ont été sensibilisés et ont quitté le parc. On note aujourd'hui une baisse du nombre de bateaux pêchant illégalement dans le parc et notamment des bateaux de pêche industrielle qui poursuivent maintenant cette activité à la limite du parc.

CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

PARTENARIATS

Plusieurs partenaires interviennent à l'intérieur du parc, encadrés par des conventions de partenariat (MoU), œuvrant dans le domaine de la conservation de la nature.

RENATURA



est appuyé financièrement et logistiquement par le parc pour assurer le suivi des tortues marines durant la saison des pontes d'octobre à mars. Ces équipes sont installées dans 6 campements sur les plages du parc. Pendant la saison 2022 - 2023 au total 688 nids de tortues ont été dénombrés, dont 483 des tortues olivâtres, 200 des tortues luths et 5 des tortues vertes. En plus, 49 tortues ont été libérées des filets de pêche.

HELPCONGO



(Habitat Ecologique et Liberté des Primates) a poursuivi la gestion d'un sanctuaire de chimpanzés (4 îles) et le suivi d'un site de réintroduction (Triangle). L'association a également déployé d'autres initiatives tel que le nettoyage de certaines plages du parc et la construction d'un centre préscolaire. En plus, le parc a appuyé HELP pour l'obtention d'un financement afin de réaliser un inventaire sur les lamantins.

JANE GOODALL INSTITUTE



utilise l'est du parc comme site de réintroduction des mandrills et chimpanzés recueillis dans leur sanctuaire de Tchimpounga et met à disposition une unité de surveillance canine (voir Protection ci-dessus). JGI a réhabilité un camp pour les écogardes du parc proche de leur site de réintroduction.

Le parc a également accueilli 2 étudiants de l'ENSAF (École Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie) et 4 étudiants de l'ENEF (École National des Eaux et Forêts) travaillant sur des sujets de conservation et de protection du parc.

SUIVI ÉCOLOGIQUE

Le parc a par ailleurs entrepris un suivi par caméras pièges utilisant 8 pièges placés à des endroits stratégiques pour faire un premier inventaire sur la présence-absence des espèces et l'état des populations (juvéniles, blessures, etc.).



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

MISE EN PLACE DU DÉPARTEMENT

L'objectif prioritaire en 2023 pour le parc était la mise en place du département Développement Communautaire ce qui a été lancé en mars 2023 après le recrutement d'un Responsable de ce département. Aujourd'hui le département compte 6 salariés, incluant un assistant pêche, un assistant conflit homme-faune, des animateurs et un cartographe. Le respect des droits humains des communautés locales est au cœur des actions de ce département.

COMITÉ DE GESTION COMMUNAUTAIRE (CGC)

Pour assurer la mise en place d'un cadre inclusif de gouvernance territoriale, les 31 villages du parc ont été visités afin d'assurer des élections transparentes des délégués des villages ou communautés autochtones et un règlement intérieur du Comité de Gestion Communautaire (CGC) a été développé. Cette plateforme permet aux communautés dans le parc et sa zone tampon d'exprimer les besoins et difficultés à travers les 51 représentants, peuples autochtones inclus. Les principales demandes et recommandations du CGC sont transmis au Conseil d'Administration du Parc où siège 2 représentants des communautés, élu pendant la session inaugurale du CGC. Le CGC se réunira 2 fois par an.

GESTION DES CONFLITS HUMAIN-FAUNE

Une enquête sur l'intensité des dévastations des plantations par la faune sauvage dans chaque village a montré que dans **32%** des villages l'intensité est faible ou inexistante, pour **52%** des villages l'intensité est moyenne et pour **16%** des villages l'intensité est forte. Plusieurs options sont envisageables pour protéger les plantations contre les incursions, notamment les abeilles, le piment, des produits biologiques à forte odeur, des tranchés et barrières électriques. En 2023 deux dispositifs ont été pilotés : une barrière électrique et une barrière biologique.

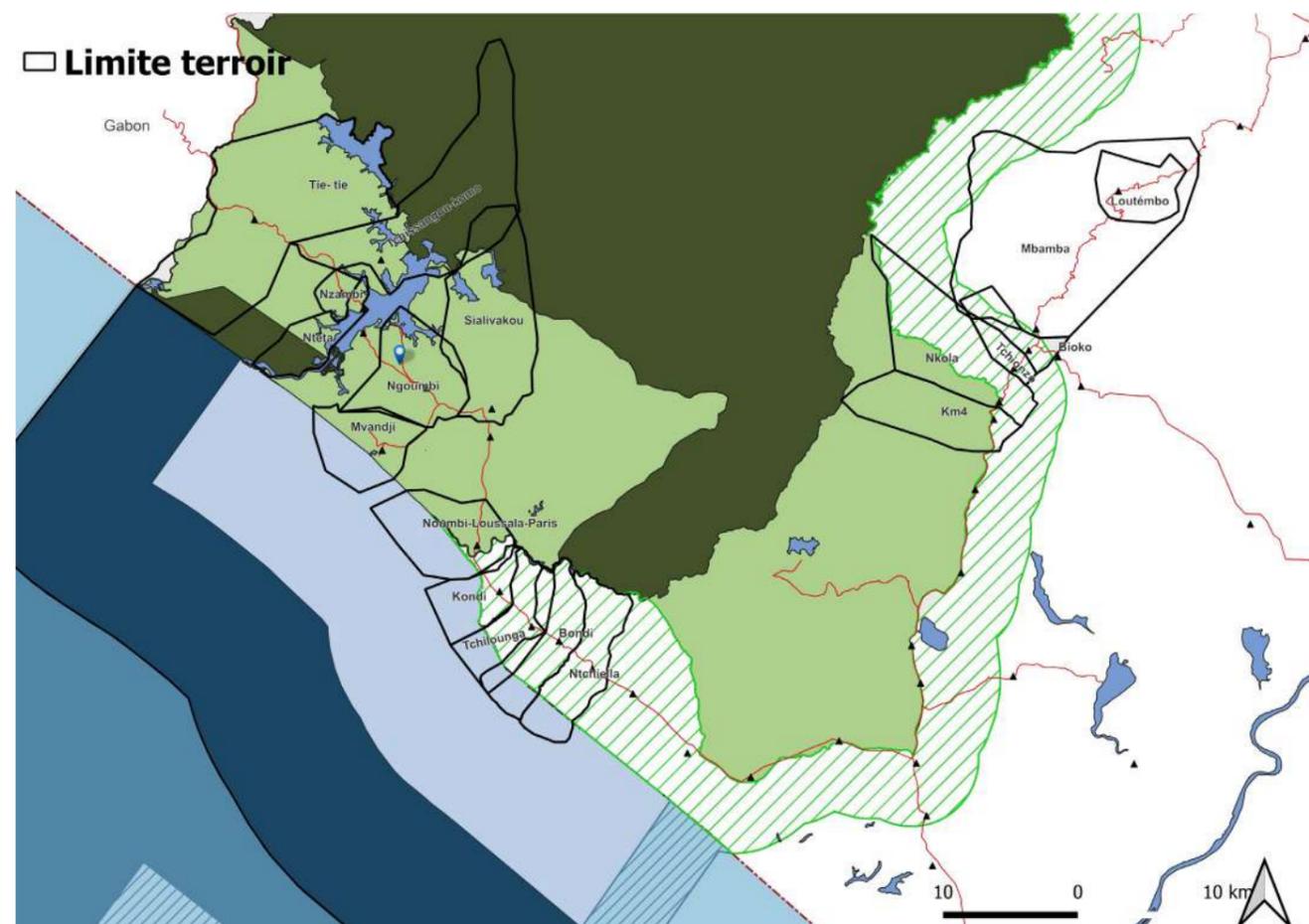
Le type d'agriculture le plus utilisé autour du parc est la culture itinérante-sur-brûlis. Pour pouvoir clôturer des plantations contre des incursions, elles doivent être regroupées pour avoir une superficie suffisamment grande et ainsi pouvoir faire des rotations à l'intérieur des cultures dans cet espace pendant au moins une décennie. C'est ainsi qu'un premier site pilote a été identifié dans le village de Mvandji où les plantations sont regroupées. Une clôture électrique et une barrière biologique (à forte odeur) sur 600m chacun ont été installées et se sont avérées être efficaces jusqu'à maintenant.

ACCÈS À L'EAU COURANTE

Dans les 31 villages du parc, la totalité des 40 forages ("Eaux pour tous" construit par le gouvernement en 2014) était en panne, faute de suivi et d'entretien. Le parc a pu réhabiliter 20 forages cette année, assurant le fonctionnement d'au moins un point d'eau dans les principaux villages dans et autour du parc.

CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

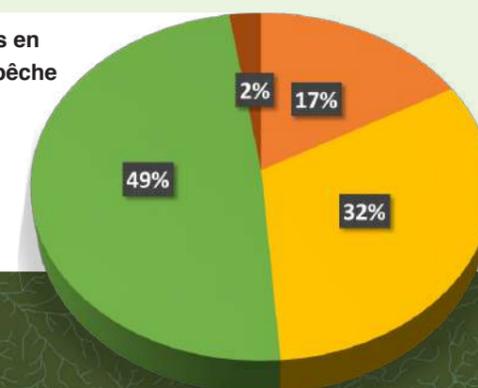
La cartographie participative détaillée d'usage des terres par les communautés permet l'affinage du zonage du parc, étant le socle du plan d'aménagement et de gestion du parc. Pour se faire, dans chaque village les sites agricoles, de pêche, de chasse, de cueillette et autres sites d'importance culturelle ou religieuse ont été cartographiés. Fin 2023 plus de 50% de la cartographie a été faite avec 16 cartes sur les 31 villages validés.



DIAGNOSTIQUE FILIÈRE PÊCHE ARTISANALE

Afin d'établir un plan de gestion de pêcheries durable pour le parc, un premier inventaire des pêcheurs a été fait, comptabilisant 495 pêcheurs présents dans le parc répartis dans 20 villages. Parmi ces pêcheurs, 65% sont originaires du parc, 34% viennent d'ailleurs ou Congo (18% Pointe Noire) et 1% d'étranger (RDC, Bénin). L'âge moyen des pêcheurs est de 43 ans, donc c'est une activité délaissée par les jeunes. Il n'existe aucune pirogue de pêche motorisée dans le parc. Sur un total de 328 pirogues, 273 (83%) se trouvent dans les lagunes et 55 (17%) en mer. Les engins et techniques de pêche utilisés sont diversifiés et permettent une pêche multi-spécifique basée sur la saisonnalité des ressources souvent transformées par fumage ou salage-séchage. Les poissons d'eau douce (surtout Tilapias) sont stockés dans la glace afin de les conserver au vu de leur valeur marchande à Pointe-Noire. La prochaine étape sera d'inventorier les lieux de pêche et les quantités de capture par espèce pour déterminer d'éventuels zones d'exclusion spatio-temporel afin de sauvegarder des sites de reproduction et ainsi d'accroître les stocks de poisson du parc augmentant les revenus des pêcheurs.

Repartition de pêcheurs en fonction des zones de pêche





MECANISMES DE FINANCEMENT

GÉNÉRATION DE REVENUS

Le Parc National de Conkouati-Douli est principalement financé par les fonds publics, par les dons philanthropiques et par le secteur privé. Le parc génère également des revenus par le biais du tourisme et du carbone.

TOURISME

Afin de développer le tourisme, le parc a reçu un appui du projet CEERC (Conservation through Economic Empowerment in the Republic of the Congo financé par USAID) pour l'élaboration d'une stratégie de développement écotouristique, rédigée par Solimar. Le document analyse le potentiel touristique du parc et les stratégies à mettre en place pour mieux exploiter ce potentiel.

Pour assurer la diversification des infrastructures d'accueil touristique, la construction d'un lodge sous gestion du parc a été entamée et sera finalisée mi-2024. Ce lodge offrira une gamme légèrement au-dessus des logements actuellement disponibles via les 4 opérateurs existants (Kunda Lodge, Noumbi Resort, HELP, Agedurene), et générera des revenus pour le parc.

Aujourd'hui le parc ne reçoit que des droits d'entrée touristiques au parc (15 euros jour pour les expatriés et 7,5 euros pour les nationaux) qui se résume pour les 289 touristes reçus en 2023 à environ 7000 euro. Bien évidemment les retombées de l'activités touristique elle-même, qui ne sont pas chiffrées pour le moment, inclut également les emplois apportés par ces opérateurs et la vente des produits par les communautés.

CARBONE

Afin de mieux cerner le potentiel de séquestration de carbone par le parc, Noé a signé un partenariat avec Treevive qui a mené une étude de faisabilité pour la génération des fonds à travers la vente de crédits carbone. Cette étude a démontré un potentiel suffisamment intéressant pour un projet REDD+ garantissant 300.000 ha de couvert forestier qui pourrait générer des bénéfices pour le parc et les communautés. Le document de projet est en cours de développement afin de mettre les crédits sur le marché, potentiellement en 2025.

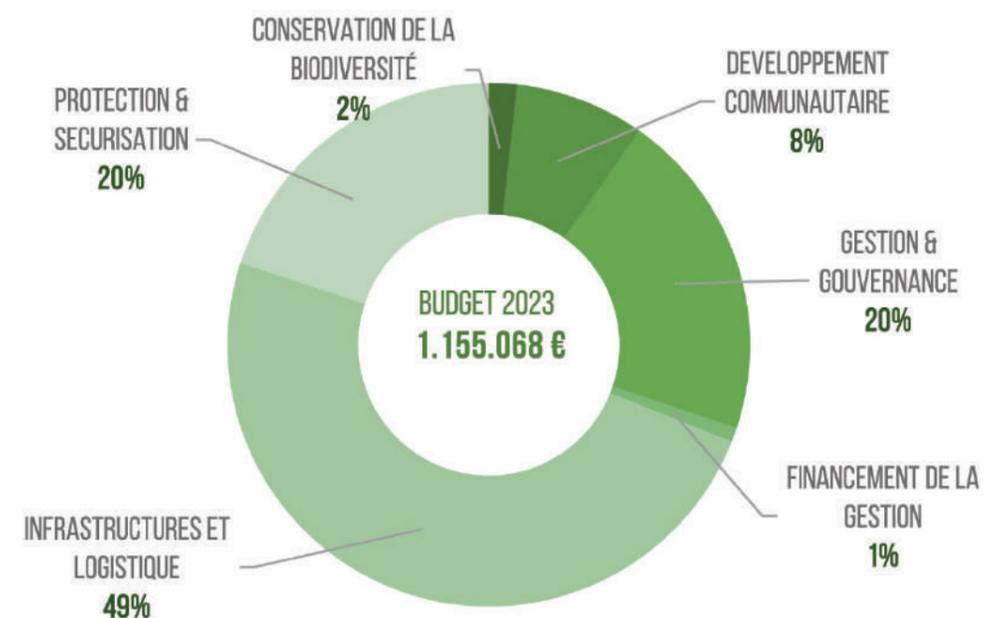
FUNDRAISING

Les contributions de la communauté internationale pour la gestion durable de ce patrimoine d'importance mondiale restent la principale source de revenus, comme pour la plupart des aires protégées dans le monde, considérées comme des biens publics. Noé a pu identifier 4 nouvelles sources de financements publics en 2023: le Canada (Affaires Mondiales Canada), États Unis (US Fish & Wildlife Service et USAID via CEERC), l'Union Européenne (Naturafrica). Ces fonds n'ont pas encore pu être engagés en 2023 et le seront en 2024. Des discussions avec des nouveaux bailleurs privés ont également été entreprises, mais n'ont pas encore donné lieu à des engagements financiers concrets.

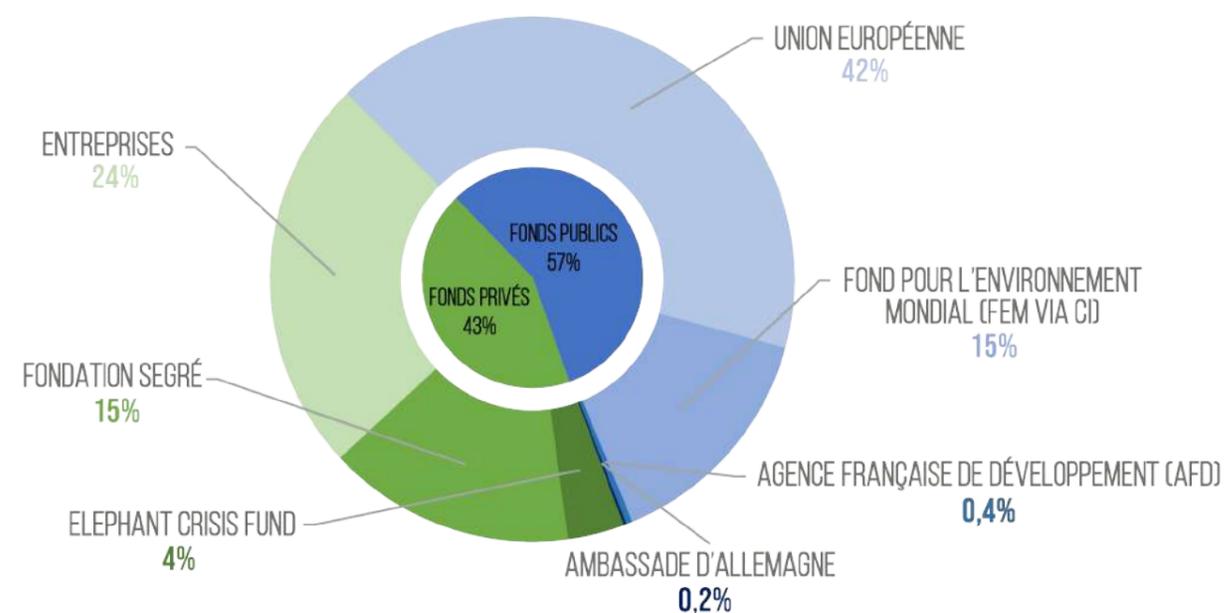
BILAN FINANCIER 2023

INVESTISSEMENTS 2023

DÉPENSES PAR DÉPARTEMENT



PROVENANCE DES FONDS





Noé est une association de protection de la nature d'intérêt général et à but non lucratif, créée en 2001.

En 2023, Noé intervient dans 7 pays dans le monde avec comme mission de sauvegarder et restaurer la biodiversité, pour le bien-être de toutes les espèces vivantes, y compris de l'espèce humaine.

Suite à un partenariat avec African Parks, Noé a créé un programme dédié à la gestion déléguée d'aires protégées sur des mandats de longue durée en partenariat avec les gouvernements et les communautés locales. Noé contribue ainsi directement aux engagements internationaux de protéger 30% des terres et 30% des mers d'ici 2030. Aujourd'hui Noé a assumé la responsabilité de la gestion de trois parcs en Afrique - la réserve de Termit Tin-Toumma au Niger, la réserve de faune de Binder Léré au Tchad et le parc national de Conkouati-Douli en République du Congo.

PARTENAIRES FINANCIERS



Noé travaille selon les orientations stratégiques de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées.

Parcs de Noé est soutenu techniquement par le programme incubateur d'African Parks.

